

## Département de Sociologie Projet de thèse : quelques balises

### Objectifs

Le projet de thèse constitue, après l'examen de synthèse, la deuxième étape importante dans le cheminement du doctorat en sociologie. Il a deux objectifs principaux :

- 1) permettre à l'étudiant.e d'élaborer la problématique de sa thèse
- 2) vérifier que l'étudiant.e a un projet original et faisable lui permettant la poursuite du programme de doctorat.

L'échec au projet de thèse entraîne, comme celui de l'examen de synthèse, la fin du parcours doctoral au département.

### Format

Le projet de thèse consiste à passer devant jury une épreuve écrite et une épreuve orale.

Le jury se compose de trois professeur.e.s (quatre dans le cas d'une co-direction): le/la directeur/trice de thèse (plus co-directeur/trice le cas échéant), le/la président.e et un.e membre du jury.

L'épreuve écrite consiste à détailler le projet de thèse. Le document doit faire entre 10000 et 12000 mots (interligne 1,5 ou double, caractère de 12 points).

L'épreuve orale consiste à présenter brièvement (10 à 15 minutes) le contenu du document écrit et à répondre aux questions des membres du jury.

### Évaluation

L'évaluation tient compte de la capacité du ou de la candidat.e à :

- 1) définir clairement son objet, ses questions et ses objectifs de recherche
- 2) démontrer l'originalité de son projet
- 3) construire une réflexion critique personnelle
- 4) proposer une conceptualisation de son objet
- 5) décrire de manière claire et détaillée la méthodologie proposée
- 6) convaincre de la faisabilité de son projet
- 7) dégager l'importance de la contribution à l'avancement des connaissances sociologiques

En outre, la capacité du ou de la candidat.e à synthétiser, organiser et formuler clairement ses idées ainsi la qualité de son français seront prises en compte dans l'évaluation. Le texte doit être rédigé dans un style clair, précis et soigné, dans le plus grand respect des règles grammaticales et orthographiques ainsi que des règles en vigueur pour les écrits académiques et scientifiques.

Contrairement aux examens de synthèse, le/la directeur-riche de recherche accompagne l'étudiant.e dans le développement de son projet.

Suite à la réception du projet écrit, le jury décide si le projet est soutenable oralement, s'il requiert des modifications mineures (à réaliser au plus en un mois) ou s'il est refusé. À la suite de l'épreuve orale, le jury rend le résultat de son évaluation : le projet de thèse est réussi ou non. Sauf circonstances exceptionnelles, le jury ne peut pas ajourner le projet de thèse. La réussite du projet de thèse est un prérequis à la poursuite du programme de doctorat.

## **Calendrier**

La préparation du projet de thèse se fait normalement à la fin du cinquième trimestre de scolarité après avoir complété les séminaires de thèse 1 et 2 (SOL7021 et SOL7022). Le projet de thèse doit être envoyé en format électronique le 31 mai (pour une soutenance en juin) ou au plus tard le 31 août (pour une soutenance en septembre-octobre) à la TGDE (au local C-5116). Celle-ci distribuera les copies aux professeur-e-s.